



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 12 NOVEMBRE 2016 À 10H05 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).



VILLE DE / TOWN OF

BARKMERE

Étaient présents :	Le Maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Jake Chadwick Tim Kalil Marc Fredette Chantal Raymond Bruce MacNab Stephen Lloyd
	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes
Absence :	Le conseiller	Jake Chadwick

1. Résolution 2016-111 – Adoption de l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Stephen Lloyd et résolu à l'unanimité par les membres présents :

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2016

3. Affaires courantes

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

4. Finances et Administration

- 4.1 Rapport du Directeur général
- 4.2 Comptes à payer
- 4.3 Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes générales et spéciales de la Ville de Barkmere pour l'année 2017
- 4.4 Résolution – Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2017
- 4.5 Résolution – Déclaration des intérêts pécuniaires pour l'année 2017
- 4.6 Résolution – Rapport du Comité consultatif du chemin Duncan
- 4.7 Résolution – Renouvellement assurance municipale (MMQ)
- 4.8 Résolution – Service de comptabilité et tenue de livres
- 4.9 Résolution – Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

5. Services publics

- 5.1 Résolution – Contrat de déneigement 2016-2017 pour le Village et le chemin des Jésuites
- 5.2 Résolution – Contrat de déneigement 2016-2017 pour le chemin Duncan

6. M.R.C. et affaires gouvernementales

- 6.1 Rapport du maire

7. Levée de l'assemblée



2. Adoption des procès-verbaux

2.1 RÉSOLUTION 2016-112 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2016

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2016 sera adoptée lors d'un prochain conseil de la ville de Barkmere.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Les deux propriétés situées aux 3 et 5 chemin Heidi seront de nouveau mises en vente pour la récupération des taxes municipales et scolaires. La vente aux enchères se tiendra le mardi 6 décembre 2016 à 10h00, au 110 De Martigny Ouest, à Saint-Jérôme. Le prix de départ pour les deux propriétés, qui seront vendues ensemble, sera de 110 000\$.

3.2 Correspondances

Nous avons reçu une lettre du Ministère des Affaires municipales nous avisant des nouvelles règles simplifiées en matière de reddition de comptes pour les organismes municipaux. Tel que promis précédemment, le gouvernement veut diminuer le fardeau des municipalités pour la déclaration du budget, des prévisions de taxes, des indicateurs de gestion, des états financiers intérimaires, etc. De bonnes nouvelles qui devraient nous permettre d'économiser certains coûts, mais dans le cas de Barkmere, le temps passé bénévolement à préparer tous ces rapports.

Également, suite à l'avis de motion du mois dernier, nous avons reçu beaucoup de correspondances de gens inquiets des intentions du Conseil municipal au sujet des chemins et routes existants à Barkmere. Le maire Trépanier a de nouveau expliqué, tout comme l'avait fait le président du CCU, le conseiller Stephen Lloyd, que le Conseil cherche à mieux définir une zone grise de notre réglementation adoptée en 2009, qui avait rendue tous les chemins existants non-conforme. Le projet de règlement, encore sous discussion, vise à établir quels sont les critères minimaux que ces chemins devront rencontrer afin d'assurer la sécurité des citoyens, et de protéger l'environnement à proximité du Lac des Écorces.

3.3 APLÉ

Aucun représentant n'était présent.

3.4 Suivi de la dernière séance

Les questions ont été répondues en séance le mois dernier.
Les divers travaux prévus et les contrats donnés à la dernière séance n'ont toujours pas été faits, en espérant qu'ils pourront l'être avant que la neige et le gel les rendent impossibles. La température relativement chaude du mois de novembre nous donne une chance pour les faire.

3.5 Période de questions

Début de la période de questions : 10h13

Madame Andrea Leber : qu'arrive-t-il avec l'avis de motion passé le mois dernier

Un avis de motion a un effet de gel de 2 mois.

Madame Andrea Leber : si une demande de permis d'accès véhiculaire est déposée à la Ville qu'arrive-t-il



ADOPTÉE

4.3 Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes générales et spéciales de la Ville de Barkmere pour l’année 2017

Le Conseiller Marc Fredette donne un avis de motion pour la présentation d’un projet de règlement visant à établir les taux de taxe générale et spéciales pour 2017. Ce règlement, avec le budget annuel de 2017, ainsi qu’un plan triennal d’immobilisation, sera présenté à une séance extraordinaire du Conseil portant sur le budget qui sera tenue le samedi 10 décembre 2016 à 10h00 au Centre communautaire de la Ville de Barkmere, Québec.

4.4 RÉSOLUTION 2016-114 – Calendrier des séances du conseil municipal pour l’année 2017

CONSIDÉRANT QUE l’article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19) exige que les villes adoptent le calendrier des séances régulières de son conseil municipal pour l’année avant le début de l’année;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere a décrété par le règlement numéro 42 que les séances régulières du Conseil municipal doivent se tenir le deuxième samedi de chaque mois;

CONSIDÉRANT QUE l’année 2017 est une année d’élections municipales au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, secondé par la conseillère Chantal Raymond, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la Ville de Barkmere adopte le calendrier suivant pour les séances régulières du Conseil municipale pour l’année 2017. Ces séances se tiendront le samedi et débuteront à 10h00:

14 janvier 2017	8 juillet 2017
11 février 2017	12 août 2017
11 mars 2017	9 septembre 2017
8 avril 2017	
13 mai 2017	11 novembre 2017
10 juin 2017	9 décembre 2017

ET

QUE le présent calendrier soit distribué gratuitement dans la prochaine parution du bulletin municipal.

ADOPTÉE

4.5 RÉSOLUTION 2016-115 – Déclaration des intérêts pécuniaires pour l’année 2016

CONSIDÉRANT l’article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ c E-2.2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le Conseil dépose la déclaration mise à jour de leur déclaration d’intérêts pécuniaires pour l’année 2016 tel qu’énoncé par le tableau ci-dessous;

Dépôt des déclarations d’intérêts pécuniaires des élus – 2016



Luc Trépanier	Maire	8 octobre 2016
Marc Fredette	Conseiller 1	7 octobre 2016
Stephen Lloyd	Conseiller 2	7 octobre 2016
Chantal Raymond	Conseiller 3	4 octobre 2016
Timothy S. Kalil	Conseiller 4	5 octobre 2016
Bruce MacNab	Conseiller 5	4 octobre 2016
Jake Michael Chadwick	Conseiller 6	4 octobre 2016

ADOPTÉE

4.6 RÉSOLUTION 2016-116 - Rapport du Comité consultatif sur le chemin Duncan

CONSIDÉRANT le règlement 212 créant une réserve financière pour l'entretien du chemin Duncan ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif sur le chemin Duncan;

CONSIDÉRANT QUE la réserve financière affiche un solde positif qui peut servir à défrayer en partie les dépenses d'entretien en 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ENTÉRINER le rapport du comité consultatif du chemin Duncan ;

DE prévoir une somme de 10 000 \$ pour établir la taxe spéciale du chemin Duncan pour l'année 2017.

ADOPTÉE

4.7 RÉSOLUTION 2016-117 – Renouvellement assurance municipale (MMQ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere a reçu par courriel, le 26 septembre 2016, le renouvellement de l'assurance municipale par la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total à déboursier pour le renouvellement de l'assurance est de 4 854,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à renouveler l'assurance municipale de la Ville de Barkmere avec la Mutuelle des municipalités du Québec et à effectuer le paiement de 4 854,00 \$;

QUE ce montant soit considéré pour établir le budget de la Ville de Barkmere pour l'année 2017.



ADOPTÉE

4.8 RÉSOLUTION 2016-118– Service de comptabilité et tenue de livres

CONSIDÉRANT QUE la consultante Manon Tassé nous a informé qu'elle ne pourra plus occuper les fonctions de commis comptable pour la Ville de Barkmere;

CONSIDÉRANT QUE les services d'une ressource dédiée à la comptabilité sont requis;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a recherché une ressource et qu'une firme a été retenue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tim Kalil, secondé par Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents avec l'abstention du conseiller Marc Fredette:

QUE l'entreprise Services Vertex soit engagée comme firme externe pour la comptabilité et la tenue de livres à compter du 1 décembre 2016;

QUE les honoraires seront fixés à 687.50\$ par mois plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

4.9 RÉSOLUTION 2016-119 – Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

CONSIDÉRANT QUE le maire, Monsieur Luc Trépanier, a fait son rapport sur la situation financière de la Ville au cours de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19;

CONSIDÉRANT le règlement 238 de la Ville de Barkmere portant sur le bulletin municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la loi et d'autoriser la publication du rapport dans la prochaine parution du bulletin municipal.

ADOPTÉE

5. Services publics

5.1 RÉSOLUTION 2016-120 – Contrat de déneigement 2016-2017 pour le Village et le chemin des Jésuites

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Gilbert Miller et Fils Ltée pour le contrat de déneigement et sablage du Village et du chemin des Jésuites pour la saison 2016-2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tim Kalil, secondé par Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat de déneigement soit accordé à Gilbert Miller et Fils Ltée pour la saison 2016-2017;

QUE le contrat inclut les termes et conditions suivants:

- A) Enlèvement de la neige et sablage pour:
 - Ch. des Jésuites;



- Chemin de Barkmere autour du stationnement municipal;
- Aires de service du Garage municipal et de l'Hôtel de Ville;

B) Présentation par l'entrepreneur d'une preuve d'assurance de responsabilité civile.

QUE le montant du contrat soit de 4 600,00 \$ plus les taxes applicables, et payé en 2 versements: le 20 janvier 2017 et le 5 mai 2017;

ET

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer un contrat pour le déneigement qui respecte les termes et condition de la présente résolution et de la description des travaux soumise pour obtenir les soumissions des entrepreneurs.

ADOPTÉE

5.2 RÉSOLUTION 2016-121 – Contrat de déneigement 2016-2017 pour le chemin Duncan

CONSIDÉRANT le Règlement 212 créant une réserve financière pour les dépenses d'entretien du chemin Duncan;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Gilbert Miller et Fils Ltée pour le contrat de déneigement et sablage du chemin Duncan pour la saison 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par le conseiller Tim Kalil, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat de déneigement du chemin Duncan soit accordé à Gilbert Miller et fils Ltée pour la saison 2016-2017;

QUE le contrat inclut les termes et conditions suivants:

- A) Enlèvement de la neige et sablage pour le chemin Duncan Est, Ouest et Nord;
- B) Présentation par l'entrepreneur d'une preuve d'assurance de responsabilité civile.

QUE le montant du contrat soit de 6 650,00 \$ plus taxes, et payé en deux (2) versements: le 20 janvier 2017 et le 5 mai 2017;

ET

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer un contrat pour le déneigement qui respecte les termes et condition de la présente résolution et de la description des travaux soumise pour obtenir les soumissions des entrepreneurs.

ADOPTÉE

6. M.R.C et affaires gouvernementales

6.1 Rapport du maire

Le dernier Conseil de la MRC était celui pour adopter les grandes lignes du budget pour 2017. Le total des quotes-parts pour les municipalités devrait augmenter d'environ 1.6%, ce qui est exceptionnel, compte tenu du contexte de coupures dans le budget des MRC par le gouvernement du Québec.

La baisse des valeurs foncières à Barkmere a fait légèrement diminuer notre proportion des quotes-parts à payer, de 0.75% à 0.73%, donc les cotisations à la MRC devraient augmenter d'environ 1.5%. Par contre, la MRC a remis certaines dépenses en matière de prévention



des incendies aux deux nouvelles régies. Et de ce côté, Barkmere devra faire face à une énorme augmentation des coûts pour la desserte de son territoire. Et comme les options ne pleuvent pas, nous sommes pris pour accepter les conditions que la Régie nous offre. Par contre, de bonnes nouvelles du côté de la Régie des déchets de la Rouge (RIDR) dont le budget d'opérations va diminuer de 6% en 2017. Cette diminution, combinée avec une meilleure performance au niveau de notre ratio recyclage versus enfouissement, nous permettra certaines économies l'an prochain.

7. Levée de l'assemblée

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 10 décembre 2016, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

7.1 Résolution 2016-122 – Levée de la séance

Il est 11h10

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Steve Deschenes, Directeur général
et secrétaire-trésorier.

